

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Pays de la Loire			
Avis du CSRPN			
Le nombre de votants est de : 15 membres. Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement			
Date : 18/06/2020	Avis avec rapporteur	Objet : Avis sur le plan de gestion 2020-2025 de la Réserve Naturelle Régionale du marais communal du Poiré-sur- Velluire	Avis : favorable avec réserves

Présentation de la Réserve Naturelle Régionale :

Le marais communal du Poiré-sur-Velluire est une vaste prairie naturelle humide classée en RNR en 2012. Le site appartient à la commune des Velluire-sur-Vendée. Sa gestion est assurée par la Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée. Le premier plan de gestion 2013-2017 a eu pour objectif de maintenir « le rôle social et pastoral » en complément du maintien du patrimoine biologique et de la gestion hydraulique. La rédaction de ce plan de gestion de la RNR suit la nouvelle méthodologie du Cahier Technique 88 publié par l'Atelier Technique des Espaces Naturels.

Diagnostic de la Réserve :

Alors que les synthèses biogéographiques sur l'histoire du marais Poitevin sont nombreuses et documentées, la partie historique de la réserve et son lien avec l'évolution du marais Poitevin sont assez confus (les références bibliographiques sont rares et certaines descriptions contradictoires page 13 versus page 20).

L'histoire de la réserve qui amènerait des éléments sur les objectifs initiaux de ce site est aussi très mal retracée.

Le patrimoine paysager qui peut être une première approche menant à l'analyse des végétations n'est pas ou peu évoqué.

Dans ce plan de gestion d'espaces naturels, l'usage systématique des dénominations génériques mésophile/hygrophile limite les capacités d'analyse des enjeux du site.

Le site bénéficie d'une somme importante de données sur le patrimoine ornithologique depuis les années 70, le plan de gestion doit reprendre et synthétiser ces données pour réaliser une évaluation argumentée et envisager des actions correctives.

Le tableau (annexe page 245) est un document qui donne une vision globale du patrimoine ornithologique de la RNR. Il reste à compléter et à commenter.

La focalisation sur les mottureaux semble être plus une problématique d'acteurs que de patrimoine naturel. La réponse ne réside certainement pas dans une étude pédologique pour un phénomène qui est largement décrit depuis longtemps dans la littérature anglophone comme un phénomène principalement biologique. Il semble y avoir confusion dans cette analyse entre les formations à « mottureaux » et les zones où « *les pieds du bétail s'enfoncent, forment des trous, détruisent les formations d'Eleocharis. Cela produits des buttes étroites qui ressemblent à des mottureaux* » (page 42).

La connaissance de la gestion hydraulique peut permettre d'atteindre une partie des objectifs de maintien en eau des prairies. Sur un vaste ensemble « regroupé », le programme pourrait cependant donner une large part à la conservation des eaux de pluie, moyen simple et efficace pour conserver de nombreuses cohortes d'espèces.

La gestion par pâturage semble suivre la dynamique générale des pratiques agricoles du marais Poitevin. Les dates de « mise à l'herbe », les niveaux de chargements, leur durée peuvent fortement modifier l'aspect du communal. Ce mode gestion n'a malheureusement pas été évalué : « *la gestion pastorale et son impact n'ont pas pu être évalués* ». Cette évaluation aurait pu relever les points faibles et points forts de ce type de gestion et de sa généralisation sur les prairies de la RNR.

Le micro-relief est décrit comme une formation naturelle « *induit par le retrait de la mer et l'écoulement de l'eau* » (page 29), alors que toute l'histoire de ce site est marquée par les aménagements et pratiques humaines.

La cartographie et la caractérisation des habitats constituent un travail important qui permet d'avoir une bonne base générale d'analyse des enjeux concernant les groupements végétaux.

Le tableau 11, qui propose une synthèse surfacique par habitat, illustre la prédominance des habitats méso-hygrophiles à Renoncule sarde, mésophiles à Crételle et à Renoncule âcre et mésophile à rudérale.

Des précisions restent cependant à fournir concernant la méthodologie qui est décrite comme phytosociologique puis fixe des cadrats de 50 m. Le rattachement aux communautés végétales n'est pas réalisé et demanderait comme évoqué ci-dessus une révision du protocole d'échantillonnage (lien habitats/communautés végétales).

Le programme de suivi qualitatif et quantitatif des populations d'espèces protégées devra être hiérarchisé (priorisation pour les espèces à plus fort enjeu).

Le document révèle un problème d'interprétation pour l'habitat d'intérêt communautaire "3170-3 – gazons méditerranéens amphibies halonitrophiles (*Heleochloion*)" car si en effet l'alliance de l'*Heleochloion schoenoidis* est potentiellement présente dans le marais poitevin (végétation à *Crypsis*), les communautés ne se rattachent pas dans la zone à cet habitat car nous sommes **en dehors du domaine méditerranéen**. Le rattachement se fait avec l'habitat "1310-4" (cf. Référentiel nomenclature des végétations de l'ouest <http://www.cbnbrest.fr/rnvo>).

Les végétations décrites sont peut-être différentes. Ainsi au regard des fiches descriptives, il s'agirait plutôt des végétations des vases salées à Salicaire à trois bractées (*Lythrum tribracteatum*) qui relèvent en fait de l'alliance du *Lythrum tribracteati* ; le rattachement se faisant alors avec l'HIC "3120".

Les conclusions concernant le chargement instantané, la surface des baisses, le maintien des niveaux d'eaux lors de la mise à l'herbe, l'augmentation des surfaces à végétations hygrophiles, les traitements antiparasitaires devront intégrer et constituer la colonne vertébrale du programme d'action (cf page 58). La carte présentée page 60 illustre bien les enjeux floristiques qui se concentrent sur les secteurs les plus « humides ».

La RNR du communal du Poiré-sur-Velluire est largement dédiée au rôle de « *remise diurne, de site d'alimentation, de halte migratoire et de site de reproduction pour certaines espèces aviennes caractéristiques du Marais poitevin* ». Le diagnostic ornithologique (p 61 à 68) est assez sommaire et comporte de nombreuses approximations : rôle dans la migration post-nuptiale, observation de Courlis corlieu en période de reproduction comparé à la présence de Chevalier gambette, comparaison des données de reproduction entre la Sarcelle d'été et la Pie-grièche à tête rousse, etc.

Une analyse est proposée pour une espèce emblématique des prairies humides : le Vanneau huppé. Le nombre de couples nicheurs est passé de 30 à 1 entre 1991 et 2018 (source LPO Vendée), Un second indicateur dénommé « halte pré-nuptiale des populations de Barge à queue noire » (source Trolliet 2014) semble montrer une chute des haltes depuis les années 80. Concernant les couples nicheurs de cette espèce, les données de nidification récentes ne sont pas intégrées au rapport.

Cette partie sur l'avifaune consacre une page à la Cigogne blanche, il propose l'installation d'un nouveau nid artificiel. Le CSRPN a souhaité que ces opérations n'entrent plus dans les programmes de gestion d'espaces naturels pour une espèce en pleine expansion et à même de construire son propre nid sur des supports «choisis».

Concernant la colonie de Grand Cormoran, il est dommage que les chiffres de comptage des effectifs de la colonie ne soient pas intégrés au rapport.

L'analyse des effectifs d'oiseaux hivernants permet d'avoir une vision générale de l'intérêt du site en hiver pour le stationnement des « oiseaux d'eau ». Cette analyse mériterait d'avoir des éléments chiffrés plus précis et coordonnés avec les autres sites à vocation conservatoire.

Pour les chiroptères, la source des données n'est pas disponible : « étude de 2016 à 2018 ».

Concernant les amphibiens, le cortège semble assez réduit. La différenciation des différentes espèces de « Grenouille verte » pourrait permettre de peaufiner l'analyse.

Les invertébrés ont fait l'objet d'un traitement satisfaisant avec des tableaux homogènes et synthétiques qui permettent de faire ressortir les enjeux (par ex : Cuivré des marais) un suivi plus précis des potentiels sites de ponte et de vol, s'ils se trouvent sur la réserve, pourraient être une action du plan.

Gestion de la Réserve:

Le programme est décliné en quatre objectifs à long terme et 9 objectifs du plan. Le nombre d'actions proposées est de 56.

Parmi les actions de conservation le plan de gestion prévoit la restauration des nids à Cigogne blanche. Cette action sera à réfléchir (comme évoqué précédemment).

Concernant le contrôle des « chardons », il faudrait peut-être détailler les espèces qui sont englobées dans ce vocable pour éviter une élimination systématique de toutes les espèces « épineuses ».

Plus généralement concernant les actions liées aux enjeux de conservation, le programme manque d'actions ciblées sur des espèces patrimoniales (par ex : Barge à queue noire), Seule la Cigogne blanche fait l'objet d'une action spécifique sus-citée.

Le tableau de bord ainsi que les tableaux d'indicateurs et d'évaluation sont clairs et synthétiques.

La problématique des niveaux d'eau sur le communal mériterait un développement et des objectifs plus ambitieux. La conservation des eaux de pluies sur la période mai/juin est un objectif primordial et nécessaire à la conservation voire la restauration du patrimoine biologique de ce site. Cette gestion est indépendante du niveau général des fossés de « ceinture », gestion qui pour le coup est difficilement modifiable.

Fiches d'opérations et plan de travail :

Les fiches sont bien rédigées et détaillées.

La fiche de suivi de végétation devrait peut-être intégrer une ligne sur le travail de comparaison et d'évaluation qui découlera de ces suivis.

La carte des unités hygrophiles pourrait reprendre la localisation des transects (p. 115).

Il faudrait peut-être reprendre la liste des plantes patrimoniales concernées par l'action dans la fiche « suivi des plantes patrimoniales de la RNR ».

L'action concernant l'étude sur la formation et la dynamique des mottureaux constitue un poste de travail important. Le protocole et les objectifs de cette étude mériteraient d'être mieux détaillés et en phase avec la bibliographie concernant ces formations.

La fiche de suivi du peuplement de reptiles prévoit une pose de plaque en 2022 et 2025. Ces dispositifs sont souvent posés sur plusieurs années avec des suivis réguliers sur l'ensemble de la période.

Pour l'ensemble de ces fiches, le temps prestataire aurait pu être juxtaposé au temps du conservateur dans le tableau du temps de travail, pour simplifier la lecture.

Dans la fiche sur le linéaire de clôture périphérique, le projet de « rallonger la clôture de la basse de Morusson » conduira certainement à une évolution significative des groupements végétaux. Une analyse de l'évolution de ces derniers sera peut-être à envisager (intégration dans le programme global de suivi des habitats).

Le CSRPN émet un avis **favorable avec réserves** concernant cette proposition de plan de gestion 2020-2025 de la Réserve Naturelle Régionale du marais communal du Poiré-sur-Velluire, moyennant :

- Une synthèse et analyse complète des données existantes concernant l'avifaune nicheuse, hivernante et migratrice.
- L'annulation des actions d'installation de nids de Cigogne blanche.
- L'intégration d'un tableau de synthèse faisant le lien entre les habitats d'intérêt communautaire et les communautés végétales déterminées sur la base de l'étude phytosociologique (cf. tableau 12 à compléter avec ces correspondances).
- La refonte du tableau 13 des plantes protégées et déterminantes avec les LRN, LRR déterminantes Znieff les plus à jour: LRN 2019, LRR 2015 et déterminantes Znieff 2018II, et une bioévaluation sur cette base, en évaluant la responsabilité de la RNR vis-à-vis des espèces visées.
- La refonte de l'opération CS1 "suivi des végétations prairiales": recalculer la méthode avec l'objectif poursuivi. S'il s'agit de faire une mise à jour de la carte de végétation (communautés végétales représentées et surfaces d'occupation), alors le choix de quadrats de taille fixe n'est pas adapté.
- La priorisation des suivis floristiques sur la base de la bioévaluation pour les taxons de plus forts enjeux aux échelles nationale et régionale, en introduisant des aspects qualitatifs et quantitatifs sur les populations et trouvant des moyens pour mutualiser les suivis avec les outils du Conservatoire botanique national de Brest pour ceux de plus fort enjeu régional comme *Lythrum tribracteatum*.
- La définition d'objectifs chiffrés et argumentés en termes de conservation des masses d'eau « umpluvium ».
- L'analyse de la gestion pastorale et de son évolution pour atteindre les objectifs de conservation du patrimoine naturel. Ces éléments d'analyse devront permettre de définir un programme de pâturage adapté aux enjeux du site : habitats, avifaune nicheuse, entomofaune, etc.
- La révision du programme « mottureaux ».

Vote :

Avis du CSRPN favorable avec réserves :

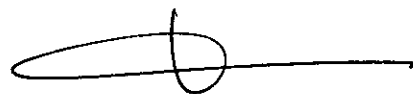
favorable : 13

abstention : 2

contre : 0

Date de signature : 15/07/2020

Le Président du CSRPN



Willy Chéneau